D.2026.10.14.2.3

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 14 octobre 2026

2 - ATTRACTIVITÉ

2.3 – Présentation du rapport annuel d'activité 2025 portant sur le marché public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
ANDREU-SEIGNÉ Aurélien	X		
BÉZERRA Gil	X		
BOYER Maxime	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Andreu-Seigné)	
COGNARD Gaëtan	X		
ESCUDIER Julie	X		
ESNAULT Emilion	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TERRAIL-NOVÈS Vincent		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
BROT Sylvie	X		
CHÉRUBIN Laurent	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, le service Mobibus était exploité via le contrat de délégation de service public approuvé par délibération D.2019.02.06.5.1 du 6 février 2019.

Par délibération D.2025.04.02.2.1 du 2 avril 2025, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché n°M2024-0055 avec la société TRANSDEV SA relatif à l'exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite sur le territoire de Tisséo Collectivités, sur la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2031.
Le marché a été notifié le 12 juin 2025.

Conformément à l'article L 1411.3 du CGT et à l'article 23 « relation avec l'autorité organisatrice » du CCTP, le délégataire a transmis à Tisséo Collectivité son rapport d'activité du 1er juillet au 31 décembre 2025.

La présente délibération récapitule les données de l'année complète 2025, c'est-à-dire celles liées à l'activité du nouveau marché, cumulé au 1er semestre 2025.

Les investissements en faveur de la mise en accessibilité du réseau Tisséo portent leur fruit avec une utilisation de +8% en un an du réseau « pour tous » par les personnes en situation de handicap (et +22% en deux ans).

En contrepartie, l'activité Mobibus est en retrait, pour autant les actions en matière d'amélioration du service se poursuivent en 2025.

Ainsi, les faits marquants de cette année 2025 pour l'activité Mobibus sont les suivants :

- Une baisse générale de la demande de transport constatée sur toute l'année.
- Des mesures de la qualité de service renforcée avec des enquêtes « flash » mensuelles et une satisfaction globale spontanée qui augmente à 87.2% contre 75,2% en 2024.
- L'acquisition de 2 véhicules Peugeot e-2008 électriques.
- Une nouvelle e-boutique intégrée au site internet Mobibus permettant l'achat de carnets de 10 transports et des abonnements.
- La mise en place d'un nouveau logiciel de facturation permettant la gestion du prépaiement.
- L'application de la nouvelle grille tarifaire au 1er juillet 2025 tel que délibérée en avril 2024.
- La mise en place de Mobibus Copilote, proposant l'accompagnement des usagers Mobibus sur le réseau Tisséo pour réaliser leurs déplacements.

Les moyens mobilisés en 2025 :

- 102 ETP
- Une flotte de 72 véhicules.

Les chiffres de l'activité 2025 :

- 3 538 ayants droits inscrits en décembre 2025, soit +5,8% par rapport à décembre 2024.
- 138 564 voyages réalisés, soit -7,6% par rapport à l'année 2024.
- 2 249 utilisateurs différents ont été transportés par le service Mobibus contre 2 452 en 2024, soit une diminution de -8,3%.
- 1 182 436 km commerciaux parcourus (- 10,8% par rapport à l'année 2024).
- Un ratio de 8,53 km/voyages.

La certification NF service a été renouvelée.

Les recettes annuelles effectives s'élèvent à 301 424€ HT avec une recette moyenne par voyage de 2,17€ HT (1,75€ HT en 2024).

7,5 M€ HT ont été consacrés par Tisséo Collectivités à la réalisation du service, soit -3,8% par rapport à la contribution de 2024.

Le rapport complet du second semestre 2025 lié au marché est joint en annexe.

***

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du rapport présenté au titre de l'exercice 2024.

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

Reçu à la Préfecture le : 29 octobre 2026
Publié le : 02 novembre 2026